

## Cannabis et délits violents

Nous vous remercions du soutien financier que vous nous avez apporté dans notre engagement contre la légalisation du cannabis lors de la votation du 30 novembre dernier («initiative du chanvre»). **Le succès de cette consultation populaire constitue une étape importante sur la voie d'une meilleure protection de notre jeunesse et de la société** tout entière contre les effets dévastateurs de la consommation de cannabis.

Dans une interview parue le 21 mars dans le journal bernois «Der Bund», Martin Killias, professeur de droit pénal, de droit de procédure pénale et de criminologie à l'Université de Zurich, s'exprime sur différents délits violents récents commis par des jeunes.

Ce spécialiste réputé explique l'augmentation de la propension à la violence de la manière suivante: «Dans les années 1990, les activités de loisirs ont subi une révolution: l'heure légale de fermeture des débits de boissons et la vente de boissons alcoolisées ont été libéralisées, on a vu apparaître les alcopops et les vidéos violentes et on a assisté à **un boom de la culture du chanvre qui a entraîné une augmentation considérable du nombre des consommateurs de haschisch.**»

Interrogé sur la banalisation très répandue de la consommation de cannabis, il déclare que **«le cannabis est étroitement associé à la délinquance. Là où l'on consomme davantage de cannabis, on observe davantage d'autres délits.** Il était donc judicieux de s'opposer à l'initiative du chanvre.»

En outre, il est prouvé depuis assez longtemps que la cocaïne— dont la consommation a fortement augmenté ces dernières années aussi chez les jeunes — abaisse également le seuil d'inhibition par rapport aux délits violents. Il est temps que, dans le cadre d'une **prévention efficace**, on cesse de **faire l'impasse sur les effets dangereux de la consommation de cannabis.** *Jeunesse sans drogue* a donc pour objectif d'informer sur le sujet.

En outre, nous continuerons **d'informer sur les multiples dangers de tous les stupéfiants** et à nous investir en faveur de la **protection de nos enfants et de nos adolescents** contre les stupéfiants et du **soutien aux institutions thérapeutiques visant l'abstinence.**